

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 2995-07
Séance du 28 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION

SOUTIEN AUX BATIMENTS-RELAIS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention du Fonds départemental d'aide à l'industrialisation,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I-2è/02 des 14 et 15 décembre 2006 relatif au budget primitif 2007 du Développement Economique et Universitaire
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une avance départementale à ALSABAIL dans le cadre du programme d'investissement pour un montant de 720 000 € en faveur de l'entreprise SART VON ROHR à BITSCHWILLER LES THANN représentant 40 % des investissements immobiliers s'élevant à 1,8 M€, en raison de la participation complémentaire de la Commune de BITSCHWILLER LES THANN à hauteur de 10 %.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention-type afférente avec ALSABAIL,
- ❖ Précise que la dépense correspondante, d'un montant maximum de 720 000 €, sera prélevée sur l'enveloppe 89683 nature 2748 fonction 93 chapitre 27 du Budget Départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER